

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**  
**DELIBERATION n°2023-12**  
**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 MARS 2023**

**N°2023-12 : BUDGET PRIMITIF EXERCICE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le trente mars à dix-huit heures trente, les membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président le 22 mars 2023, conformément aux articles L2121-10 et 12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**MEMBRES PRÉSENTS :**

Madame OTTOBRINI Nathalie Vice- présidente

Mesdames MENNAD, DEVAUCHELLE, PAYEN, LACROIX, WEISS (à partir de 18h50) et Monsieur LEFEVRE.

**ABSENTS REPRÉSENTÉS :** Madame BACHELIER représentée par Madame OTTOBRINI, Monsieur HAAGE représenté par Madame PAYEN, Monsieur MESTRE représenté par Madame DEVAUCHELLE.

**ABSENTS :** Monsieur SOARES DE SOUSA COELHO, Madame LEHUJEUR, Madame WEISS (jusqu'à 18h50).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 1611-1 et suivants, L2311-1 à L2342,

Vu la délibération n°2023-02 du 15 février 2023, prenant acte du Débat d'Orientations Budgétaires tenu sur la base du rapport d'orientations budgétaires 2023 du CCAS,

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13,

Vu le rapport de présentation du budget primitif 2023 du CCAS,

Considérant que le projet de budget primitif 2023 du CCAS a été établi, conformément à la nomenclature comptable M57,

Considérant que le budget s'équilibre globalement à hauteur de 1 086 610,04€, et par section comme suit :

Section de fonctionnement	1 064 891,00€
Section d'investissement	21 719,04€

**Le Conseil d'Administration,**  
**Après en avoir délibéré,**

**ADOpte le budget primitif de l'exercice 2023 du CCAS comme suit :**

Section de fonctionnement					
DEPENSES			RECETTES		
Chap	Libellé	Montant en €	Chap.	Libellé	Montant en €
011	Charges à caractère général	391 371,00 €	70	Produits des services	298 050,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	617 370,00 €	74	Dotations, subventions	630 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	47 650,00 €	75	Produits divers de gestion courante	3 311,14 €
042	Dotation amortissements	8 200,00 €	76	Produits de participations	31 000,00 €
67	Titres annulés	300,00 €	013	Remboursement sur rémunération du personnel	19 000,00 €
			002	Résultat antérieur	83 529,86 €
	<b>Total dépenses</b>	<b>1 064 891,00 €</b>		<b>Total recettes</b>	<b>1 064 891,00 €</b>

  

Section d'investissement					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Libellé	Montant en €	Chap.	Libellé	Montant en €
21	Immobilisations corporelles	21 719,04 €	001	Résultat d'investissement reporté	10 719,04 €
			10	Dotations, fonds divers et réserves	2 800,00 €
			040	Opération d'ordre de transferts entre sections	8 200,00 €
	<b>Total dépenses</b>	<b>21 719,04 €</b>		<b>Total recettes</b>	<b>21 719,04 €</b>

DIT que les documents budgétaires ont été établis en conformité avec la réglementation en vigueur et que le présent budget primitif de l'exercice 2023 a été voté, par nature au niveau du chapitre, en section d'investissement et en section de fonctionnement.

PAR 10 voix pour, 0 voix Contre, 0 voix Abstention

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Nathalie OTTOBRINI



Le Président

Yannick BOEDÉC



Publié sur le site Internet le : 02/06/2023